

Note aux responsables, élèves, apprentis Term BACPRO

Examens de fin d'année

Compte-tenu de la situation sanitaire, les épreuves terminales du baccalauréat n'auront pas lieu.

Lorsque les établissements scolaires accueilleront de nouveau les élèves, les cours se dérouleront jusqu'au 3 juillet ; des notes seront alors obtenues pour compléter celles déjà obtenues en début du 2^e semestre. Les évaluations correspondront à des notions travaillées en cours par les élèves.

Pour les apprentis, le calendrier initial d'alternance est conservé.

Les candidats du bac professionnel seront évalués en contrôle continu.

Les notes des différentes épreuves seront celles du contrôle continu, ou des CCF déjà passés. Ces notes correspondent aux évaluations qui ont eu lieu tout au long de l'année scolaire 2019-2020 que ce soit pour les enseignements généraux ou les enseignements professionnels.

Les pondérations (coefficients) des épreuves et sous épreuves sont conservées, selon les indications du règlement d'examen.

Délivrance du diplôme : elle résulte de la délibération du jury qui est souverain.

Le jury de délibération du 6 juillet 2020* prendra en compte au travers du livret scolaire les éléments suivants :

- les notes du contrôle continu de Terminale, et celles des CCF (ces notes ne peuvent être communiquées).
- les appréciations des bulletins de 2^{nde}, de 1^{ère}, et de Terminale pour mesurer l'évolution du travail sur les 3 années de formation.

- les livrets de suivi de stages. Ceux-ci contiennent la fiche récapitulative des périodes de formation en milieu professionnel indiquant l'évaluation qui en a été faite par les professeurs en termes d'acquis des compétences attendues pour le baccalauréat.

En cas de non réalisation de la totalité des semaines de PFMP initialement prévue, il faudra avoir réalisé à **minima 10 semaines sur les 3 ans** pour l'obtention du baccalauréat.

- l'avis du conseil de classe de fin d'année quant à la capacité du candidat à réussir l'examen au vu de la progression de l'élève, des efforts relevés, de **l'assiduité sur le temps du confinement et lors de la réouverture des établissements scolaires**

Il est annoncé un travail d'harmonisation départemental, afin de respecter l'égalité de traitement entre candidats.

Les résultats sont annoncés pour le 7 juillet* 2020 au matin.

Une épreuve de rattrapage est prévue pour les élèves qui auraient obtenu :

- entre 8 et 9,9 de moyenne **ET**
- au moins 10 de moyenne aux sous épreuves professionnelles pratiques E3 dont PSE et Eco Gestion.

Ils pourront passer les oraux de rattrapage dans les conditions ordinaires : maths, français ou Histoire-Géo à présenter à l'oral entre le 8 et le 10 juillet.

Un 2^e jury sera réuni à l'issue de ces épreuves pour statuer sur la délivrance du diplôme.

* dates connues à ce jour.